

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE  
SEANCE DU JEUDI 5 SEPTEMBRE 2024**

**Délibération n° :**

DL31/2024

**Objet :**

Autorisation de signature du contrat avec les éco-organismes VALOBAT, ECOMINERO et VALDELIA pour la filière à responsabilité élargie des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB)

L'an deux mille vingt-quatre,

Le jeudi 12 décembre 2024,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERCHON (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. BLIN (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CASSINARI (suppléant - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire - CPS)
- Mme COLIN (suppléante - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. GILBERT (suppléant - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- M. MASURE (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. POMPEIGNE (titulaire - CCHVC)
- M. PRIVE (suppléant - CPS)
- Mme PLUMAIL (suppléante - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS) (présent du point 1 au point 4)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. ZIANE (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

Monsieur GARSUAULT (titulaire - CPS) donne pouvoir à Monsieur CAUCHETIER (titulaire - CPS) ; Monsieur GILBON (titulaire - CPS) donne pouvoir à Monsieur Vigier (titulaire - CPS).

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BERT (titulaire - CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire - CPS) ; M. CARRE (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; M. DELAGNEAU (titulaire - CPS) ; M. DIDIN (titulaire - CPS) ; Mme DUMAS (titulaire - CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire - CPS) ; M. GILBON (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) ; M. HENRIOT (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; Mme LEBLANC (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; M. MAJEUX (titulaire - CPS) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) ; Mme VALOT (titulaire - CPS).

**DATE DE  
CONVOCAION**

Le 05/12/2024

EN EXERCICE : 42  
PRESENTS : 23  
VOTANTS : 25

**Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.**

**Monsieur Philippe BAY est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance**

**Délibération n°DL31/2024**

**Autorisation de signature du contrat avec les éco-organismes VALOBAT, ECOMINERO et VALDELIA pour la filière à responsabilité élargie des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB)**

***Le comité syndical,***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite « Loi AGECE »),

**Vu** l'arrêté du 10 juin 2022 portant cahier des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment,

**Vu** les arrêtés du 30 septembre 2022 et du 6 octobre 2022 du Ministère de la Transition Ecologique relatif aux agréments des éco-organismes Valdélia, Valobat, Ecomaison et Ecominéro,

**Vu** l'arrêté du 17 février 2023 du Ministère de la Transition Ecologique relatif à l'agrément de l'organisme coordonnateur OCAB ;

**Vu** la délibération DL22/2024 en date du 24 juin 2024 autorisant le Président à signer le contrat avec l'Eco-organisme Valobat pour la filière à responsabilité élargie des déchets issus des produits et matériaux de construction du bâtiment,

**Vu** la note de présentation,

**Considérant** l'intérêt d'établir un partenariat avec l'ensemble des éco-organismes agréés afin de mettre en place le tri en vue du réemploi ou de la réutilisation de déchets issus de PMCB,

**Considérant** la délibération DL22/2024 en date du 24 juin 2024 comme étant rapportée et remplacée par la présente délibération,

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

**Prend acte** de l'intérêt de mettre en place la filière REP PMCB,

**Approuve** le contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets,

**Autorise** le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse à signer ledit contrat avec l'ensemble des éco-organismes agréés pour la filière PMCB ainsi que tous les documents afférents à celui-ci,

**Dit que** les recettes correspondantes seront perçues au budget dit public, section de fonctionnement.

Fait à Villejust,  
Pour extrait conforme

**Le Président**

**Jean-François VIGIER**

Pièce transmise en Préfecture le : **18 DEC. 2024**  
Affichée le :



**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION  
PAR LA PREFECTURE**

**Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse**

**Utilisateur : Bruneau**

**Paramètre de la transaction:**

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL31_2024
Date de la décision:	2024-12-18 00:00:00+01
Objet:	Autorisation de signature du contrat avec les éco-organismes VALOBAT, ECOMINERO, ECOMAISON ET VALDELIA pour la filière à responsabilité élargie des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB)
Classification matières/sous-matières:	1.4
Identifiant unique:	091-200062321-20241218-DL31_2024-DE

**Fichier de vie de la transaction**

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20241218-DL31_2024-DE-1-1_0.xml	text/xml	1176
nom original: DL 31 2024.pdf	application/pdf	350573
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20241218-DL31_2024-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	350573
nom original: Note présentation DL 31 2024.pdf	application/pdf	78629
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20241218-DL31_2024-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	78629

**Cycle Contenu dans l'archivage**

Etat	Date	Message
Posté	18 décembre 2024 à 15h44min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 décembre 2024 à 15h45min11s	l'enveloppe 1145455 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	18 décembre 2024 à 15h50min49s	
Acquittement reçu	18 décembre 2024 à 15h55min30s	Reçu par le miat le 2024-12-18